

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2016**

**Présents** : Robert AZAÏS, Bernard CALMETTES, Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Jean-Claude ARNAUD, Claudine MONTELS, Jean-Bernard PHALIPPOU, Jacqueline COURNEDE, Jean-Philippe ROQUES, Pascale SAUREL, Pierre SOULIE, Christophe PETIT, Madeleine BRUSCHET, Martine JUND

**Excusés** : Cathie MOTYL

**Personnel** : Odile VERGNES

**Secrétaire de séance** : Christophe PETIT

En ouverture de séance, M. le maire présente le nouveau correspondant de La Dépêche pour notre commune, présent dans le public, M. Henri ASSIER.

Il propose ensuite au conseil d'ajouter à l'ordre du jour trois projets de délibération, proposition acceptée à l'unanimité des membres présents :

- nouvelles modalités de médecine du travail pour les agents de la commune,
- convention pour une servitude de raccordement pour l'immeuble Patrimoine
- choix de la société devant installer le dispositif de surveillance de l'effondrement des berges

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 août 2016**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2. Point sur les finances de la commune**

Monsieur le maire présente l'évolution de la trésorerie de la commune à partir d'un tableau de synthèse comparatif établi mensuellement depuis janvier 2015.

Les points bas de trésorerie rencontrés notamment en février 2016 et à un degré moindre en juillet 2015 sont expliqués par des retards dans l'encaissement des subventions pour la nouvelle salle multi-activités.

En synthèse, M. le maire présente les faits marquants sur l'évolution de nos finances entre 2014 et 2015, vus avec M. Robert (Trésor Public) :

Recettes

- baisse d'environ 13000 € de la dotation de l'Etat, affectant toutes les communes à des degrés divers,

- baisse d'environ 17000 € de l'attribution compensatrice versée à la commune par la C2A, en rapport avec les compétences transférées à la C2A par la commune et aux nouvelles compétences affectant les collectivités telles que l'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire).

#### Dépenses

- charges de personnel : l'augmentation des charges constatée sur 1 an (environ 38 000 €) est expliquée par le paiement décalé sur l'année N+1 des charges de l'année N afférentes à la mise à disposition de personnel de la C2A (Odile Vergnes) et par la reprise en régie de prestations de nettoyage auparavant confiées à une société externe,
- le différentiel de subventions versées (environ 32000 €) est expliqué par la prise en charge des NAP (activités périscolaires) dans la ligne de dépense allouée aux subventions.

Yves Chapron demande à ce qu'une prochaine commission des finances se réunisse avec l'objectif d'une recherche d'économies de fonctionnement pour faire face à la future baisse des subventions accordées aux collectivités et de détermination conséquente des futures capacités d'investissement de la commune.

Rober Azaïs rappelle les remboursements de TVA à venir pour le prochain exercice budgétaire, déduction faite des remboursements anticipés déjà perçus de l'Etat.

Jean-Philippe Roques interroge M. le maire sur le versement par le notaire des produits de la vente des terrains du lotissement communal La Garance. Il est précisé en réponse que les montants relatifs à la vente de 4 terrains sur 5 ont été perçus (soit environ 153 000 €).

M. le maire indique par ailleurs que le montant de la vente de la maison dite « d'Emile », place de l'Eglise, (environ 100 000 €) va être perçu avec retard pour des raisons administratives.

### **3. Délibération en vue de demande de subventions concernant les travaux 2017**

M. le maire demande au Conseil Municipal une délibération l'autorisant à demander des subventions (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, CAF) pour les travaux suivants :

- mise en place d'un City Park (budget prévisionnel compris en 60 000 et 70 000 €)
- réfection des huisseries de l'école (budget prévisionnel de 30 000 €).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Mme Claudine Montels présente les résultats du dossier de consultation pour le choix d'une société en charge de la mise en place et de la surveillance des dispositifs de mesure de l'éroulement des berges du Tarn. La municipalité a été accompagnée dans cette consultation par le CEREMA, agissant en qualité d'assistance à maître d'ouvrage).

Parmi les deux sociétés ayant répondu, il est proposé de retenir la société Terrefort (28 661 € HT).

Il est rappelé que la commune a obtenu le subventionnement à 50 % des études et des travaux, incluant assistance à maîtrise d'ouvrage, réalisation des travaux et surveillance pendant une période initiale de 18 mois).

La délibération entérinant ce choix est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **4. Point sur l'avancement du PLU**

Monsieur le maire rappelle en préambule les objectifs adoptés dans le PADD, en cohérence avec les objectifs de développement durable du SCOT : densifier le centre village en comblant « les dents creuses » ; définir une capacité d'extension conforme aux objectifs de développement maîtrisé du village en minimisant les dépenses d'équipement, conduisant à urbaniser deux zones en bordure immédiate du centre village (allée du Colombier, chemin des Alouettes) ; combler les « dents creuses » à proximité de la RD13 côté village ; autoriser les densifications par division des parcelles déjà bâties.

Les études en cours portent sur la définition du projet de zonage et du projet de règlement d'urbanisme.

#### **5. Point sur la dénomination des salles**

Suite à la consultation menée auprès de l'école, des associations et des élus, une liste de noms est soumise au conseil municipal par Yves Chapron, pour la salle multi-activités d'une part et pour l'école d'autre part.

Rappelant les modalités de principe prévues pour le choix final des noms (sélection de 3 noms par salle par le conseil, sur la base des listes issues des consultations initiales ; soumission aux Terssacois par un moyen à déterminer de ces 3 noms par salle ; choix final du nom par le conseil municipal se basant sur les préférences exprimées par les Terssacois eu égard au nombre de réponses reçues), 3 noms ont été retenus par les membres présents à l'issue d'un vote :

- salle multi-activités : salle « Claude Nougaro », salle du Pastel, salle de Cocagne
- école : école publique Interlignes, école publique Alexandre Jardin, école publique « Liberté Egalité Fraternité »

## **6. Information suite à la réunion du bureau du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Dadou (eau)**

Afin de renforcer le réseau (remplacement des canalisations anciennes en fibrociment), des travaux de réfection des canalisations d'eau sont programmés en 2017 sur notre commune (budget approximatif compris en 600 et 700 k€, à la charge du Syndicat).

Les secteurs concernés sont :

- secteur compris entre allée du Colombier et chemin Jean Thomas,
- secteur compris entre Jean Thomas et Albipôle,
- chemin du Pontet,
- secteur entre rue de la Garance et rue du Pastel.

## **7. Délibérations ajoutées à l'ordre du jour**

La délibération autorisant la prise en charge des consultations de médecine du travail par le médecin de la C2A en lieu et place du centre de Lavour est adoptée à l'unanimité des présents (cela évitera aux agents de se déplacer jusqu'à Lavour pour la médecine du travail).

La délibération créant une servitude ERDF pour le raccordement de l'immeuble Patrimoine est adoptée à l'unanimité des présents.

## **8. Points divers**

- La municipalité n'adopte aucun avis ni aucune délibération concernant l'installation des compteurs Linky sur la commune, cette compétence ne relevant pas de la commune.
- Jean-Philippe Roques demande à M. le maire ce qu'il en est des plans d'installation possibles de réfugiés dans le Tarn. Robert Azaïs indique que ces plans relèvent exclusivement de la Préfecture et qu'aucune structure de Terssac ne permettrait cet accueil le cas échéant.
- Un séminaire de travail PLUI (conduit par la C2A) a lieu mardi 4 octobre.
- Nathalie LACASSAGNE présente les effectifs 2015-2016 de l'école (103 élèves au total). Il faudra être vigilant au renouvellement des effectifs l'année prochaine, la classe de CM2 de cette année étant particulièrement nombreuse (21 élèves) relativement aux autres classes.

La séance est levée à 22 heures 30.

Le secrétaire de séance,

Christophe Petit